

**Propositions financières Budget Primitif 2013**

**Rapport n° CG/2012/135**

Résumé :

La prise en charge des enfants confiés au service de protection de l'enfance constitue une dépense obligatoire et s'exerce principalement au sein de quatre types de structures : Foyer Départemental de l'Enfance, Maisons d'Enfants à Caractère Social, Foyers d'Action Educative, Lieux de Vie.

L'activité reste soutenue avec au 30 septembre 2012, 2 466 enfants confiés au Président du Conseil Général du Bas-Rhin (2 413 à la même date en 2011). Le nombre d'enfants accueillis a des répercussions sur plusieurs postes de dépenses notamment les frais d'hébergement.

Les crédits 2013 (77 814 000 €) évoluent par rapport à 2012 (76 210 000 €) pour faire face à l'évolution des frais de personnel, des charges sociales afférentes et des dépenses liées à l'accueil des enfants.

**Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions**

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PAP	Direction de l'Enfance et de la Famille	77 814 000 €
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	270 000 €
PAP	Service des établissements et institutions	250 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>78 334 000 €</b>

**4221 - Rénovation et équipement des établissements pour enfants**

Les travaux relatifs au transfert de l'administration et à la reconstruction de la pouponnière du foyer de l'enfance ont démarré en janvier 2009 et se sont terminés en octobre 2011. La dernière tranche relative à la restructuration de la lingerie a débuté en novembre 2011 et elle s'est achevée en octobre 2012. Les crédits de paiements prévus en 2013 permettront de payer le solde des marchés de travaux.

Le budget d'investissement inclut également un crédit de paiement de 165 000 € pour la rénovation de l'établissement Oberlin à LA BROQUE.

**4222 - Frais d'hébergement - Foyer Départemental de l'Enfance**

Ce foyer a une mission centrale dans le dispositif d'accueil et de protection de l'enfance. Il est chargé de l'accueil d'urgence, de l'observation et de l'orientation des mineurs confiés vers une solution d'accueil adaptée à leur situation familiale.

La hausse du budget du Foyer Départemental de l'Enfance tient aux dépenses supplémentaires liées à l'augmentation des salaires et des frais d'accueil des enfants. En effet, le foyer connaît chaque année une suractivité. En septembre 2012, 16 enfants étaient en sureffectif contre 40 au cours de l'année écoulée lors de pic d'activité.

#### **4223 - Frais d'hébergement - Maisons d'enfants à caractère social**

Les maisons d'enfants à caractère social et les foyers d'action éducative sont le socle de l'accueil des enfants confiés au Service de Protection de l'Enfance, dans la mesure où ils proposent le plus grand nombre de places. Ils constituent le poste principal des dépenses de cet axe d'intervention.

1 467 places sont installées en établissements dans le Bas-Rhin, ce qui correspond à environ 66% du total des jeunes confiés au Président du Conseil Général du Bas-Rhin.

L'évolution des dépenses représente la traduction de la mise en œuvre du plan d'actions enfance et famille 2005-2009 et intègre l'augmentation annuelle des tarifs des établissements d'accueil et l'évolution du nombre d'enfant confiés.

#### **4224 - Frais d'hébergement - Autres établissements**

Parmi les autres types d'hébergement, les lieux de vie permettent de répondre aux difficultés particulières rencontrées par des jeunes confiés au Président du Conseil Général. Cinq structures proposent de telles prises en charge dans le Bas- Rhin.

Les profils ou besoins spécifiques de certains enfants conduisent le Service de Protection de l'Enfance à mobiliser sur d'autres départements, d'autres solutions d'accueil adaptées qui sont inexistantes ou indisponibles sur le département.

Au 30 septembre 2012, 89 enfants étaient accueillis hors du département du Bas-Rhin contre 133 au 30 septembre 2011. Cette diminution est liée aux créations de places, inscrites dans le plan d'actions en faveur de l'enfance et de la famille.

Le Département a dû faire face à un afflux massif de Mineurs Isolés Etrangers au cours de cette année ce qui a entraîné des coûts supplémentaires afin de permettre leur prise en charge. Au 30 octobre 2012, 285 de ces jeunes étaient accueillis dont 119 à l'hôtel.

#### **4225 - Mesures d'accompagnement à la sortie de placement**

Depuis janvier 2006, la Fondation d'Auteuil met à disposition deux appartements à STRASBOURG pour l'accueil des familles du département dont les enfants sont placés au titre de la protection de l'enfance et dont les parents ne peuvent exercer à leur domicile l'hébergement dans des conditions satisfaisantes.

Ce service permet aux parents et à leurs enfants de mieux vivre en famille et de favoriser leurs échanges. Cette prise en charge répond aux objectifs de maintien des liens et de retour de l'enfant dans son milieu d'origine.

Depuis mars 2009, ces accueils ont pu être réalisés temporairement sur trois appartements. Grâce au financement du Fonds National de Protection de l'Enfance (FNPE), les accueils sur 3 appartements pourront se poursuivre avec une évolution faible de la participation du Département.

Depuis 2008, les jeunes majeurs pris en charge par le Service de Protection de l'Enfance bénéficient de l'allocation à la première installation. Le montant de cette allocation est de 650 € au maximum (montant équivalent à celui proposé dans le cadre du FSL).

Au 30 septembre 2012, 16 jeunes ont perçu cette aide contre 17 jeunes en 2011.

L'équipe Espaces Rencontres du Service de Protection de l'Enfance, est chargée de médiatiser les rencontres des parents et des enfants confiés au service et placés en famille d'accueil. Cette équipe fonctionne au maximum de ses capacités et n'est donc pas en mesure de mettre en œuvre toutes les heures de visites médiatisées ordonnées par les magistrats.

C'est pourquoi, le Département délègue environ 260 heures de visites médiatisées par mois à des associations spécialisées dans la médiation. Cette délégation se poursuivra en 2013.

#### **4226 – Accueil des mères isolées**

Les maisons maternelles sont destinées aux jeunes femmes enceintes ou mères isolées avec enfants de moins de trois ans. Elles peuvent être accueillies par le Foyer Marie Madeleine à ILLKIRCH, l'Escale du Foyer de l'enfance, le lieu d'accueil parents enfants à SÉLESTAT ou d'autres structures des départements limitrophes.

#### **Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :**

<b>Code</b>	<b>Libellé Mode d'action</b>	<b>Crédits inscrits au BP précédent</b>	<b>Crédits proposés au BP</b>
4221	Rénovation et équipement des établissements pour enfants	1 300 000,00 €	520 000,00 €
4222	Frais d'hébergement - Foyer de l'enfance	11 190 000,00 €	11 452 000,00 €
4223	Frais d'hébergement - Maisons d'enfants à caractère social	55 200 000,00 €	55 585 000,00 €
4224	Frais d'hébergement Autres établissements	6 000 000,00 €	7 000 000,00 €
4225	Mesures d'accompagnement à la sortie de placement	430 000,00 €	427 000,00 €
4226	Accueil des mères isolées	3 390 000,00 €	3 350 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des solidarités, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2013.*

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL